



ENREGISTRÉ A LA PRÉFECTURE

LE : 06 OCT. 2023

## DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-091

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-trois à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Christine LEDUN, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD et Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, François ROGER, Martial OBIN et Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Madame Martine VIALA)

#### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE

### **OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023 – AUTORISATION**

- Vu le Code Général de la Fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institué par le chapitre II, du titre V du livre IV du Code Général de la Fonction Publique,



- Vu l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 1999 portant instruction budgétaire et comptable M.832, modifié par l'arrêté NOR : TERB1832520A en date du 20 décembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du Centre de Gestion,
- Considérant qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires pour tenir compte de plusieurs ajustements dans les crédits inscrits ainsi que de nouvelles dépenses et recettes,

Monsieur le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, membre du Bureau, qui rappelle que lors de sa séance du 24 mars 2023, le Conseil d'Administration a adopté le budget primitif 2023 en intégrant la reprise des résultats du Compte Administratif 2022 voté lors de cette même séance.

Depuis cette date, quelques ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires et font l'objet du projet de **Décision Modificative n°1** soumis à votre examen.

Les ajustements et prévisions nouvelles mis en œuvre à l'occasion de la **Décision Modificative n° 1** sont les suivants :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux éléments qui fondent la **Décision Modificative** en dépenses et en recettes sont les suivants :

1/ DEPENSES

Madame UNDERWOOD précise que le total des ajustements et prévisions nouvelles de dépenses de fonctionnement s'établit à + **300 650 €**. Ces prévisions nouvelles se répartissent ainsi :

Fonctionnement	BP 2023	DM1 2023	BP + DM1 2023
011 Charges à caractère général	1 252 249.00 €	79 820.00 €	1 332 069.00 €
012 Charges de personnel	6 747 919.00 €	220 830.00 €	6 968 749.00 €
65 Autres charges de gestion courante	546 640.00 €		546 640.00 €
67 Charges exceptionnelles	7 000.00 €		7 000.00 €
68 Dotation aux amortissements	301 131.49 €		301 131.49 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 854 939.49 €</b>	<b>300 650.00 €</b>	<b>9 155 589.49 €</b>

**011 – Charges à caractère général**

Les crédits sont réajustés à hauteur de 79 820.00 € pour couvrir des dépenses complémentaires :



- Des crédits d'étude pour un montant total de 4 320 € : 2 320 € pour compléter les crédits inscrits pour l'assistance à la procédure de consultation pour les contrats d'assurance, et 2000 € pour une assistance à la vérification des données financières de la convention de prévoyance 2020-2025.
- Des crédits pour le fonctionnement du siège du CDG, à hauteur de 38 500 € : 20 000 € pour couvrir les coûts de l'électricité, soumis à une forte hausse, 15 500 € de complément pour le nettoyage des locaux et 3000 € pour la location moyenne durée d'un véhicule pour le service de médecine professionnelle.
- Informatique : une provision de 20 000 € est inscrite (10 000 € au compte 611 et 10 000 € au compte 6156) pour couvrir le coût des nouveaux contrats liés à la sécurité informatique.
- Téléphonie : une somme de 17 000 € est inscrite pour couvrir les surcoûts liés aux difficultés de mise en place du nouveau contrat.

**012 - Charges de personnel :**

L'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 220 830.00 € a pour origine les situations suivantes :

- Revalorisation du point d'indice de +1.5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et attribution de points supplémentaires pour les indices brut inférieurs à 418 : +49 224 €
- Ajustement de la masse salariale des agents des missions temporaires, en fonction du niveau d'activité constaté au 1<sup>er</sup> semestre 2023 : 180 000 €. (En contrepartie, une recette complémentaire de 200 000 € est inscrite)
- Ajustement de la participation à la mutuelle santé en fonction de l'adhésion effective des agents : - 8 394 €

**2/ RECETTES**

Madame UNDERWOOD précise que pour les recettes de fonctionnement, le total des ajustements s'élève à + 300 650 €, répartis comme suit :

Fonctionnement	BP 2023	DM1 2023	BP + DM1 2023
70 Produits des activités	7 554 710.00 €	300 650.00 €	7 855 360.00 €
74 Dotation, subventions et participations	220 528.00 €		220 528.00 €
75 Autres produits de gestion courante	5 600.00 €		5 600.00 €
013 Atténuations de charges	20 000.00 €		20 000.00 €
77 Produits exceptionnels	223 517.03 €		223 517.03 €
78 Reprise sur provisions	50 000.00 €		50 000.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 074 355.03 €</b>	<b>300 650.00 €</b>	<b>8 375 005.03 €</b>



**70 – Produits des activités**

L'inscription de recettes complémentaires à hauteur de 300 650 € s'explique par :

- Cotisations : Les cotisations encaissées auprès des collectivités affiliées au CDG s'avèrent supérieures aux prévisions initiales de la progression des bases constatée au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Prenant en compte cette progression et l'évolution mécanique induite par l'augmentation du point d'indice, un complément de recette est inscrit pour un montant de 100 650 €.
- Missions temporaires : Le niveau d'activité du service se révélant supérieur à celui de 2022, ayant servi de base à l'évaluation portée au BP 2023, une recette complémentaire de 200 000 € est inscrite.

**II – SECTION D'INVESTISSEMENTS**

Des crédits sont inscrits à l'article « 2111 – terrains nus » pour permettre l'acquisition du terrain jouxtant le terrain actuel du Centre de Gestion, nécessaire au projet à terme de rapprochement avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), pour un montant total de 470 000.00 € (cf.délibération lors de cette même séance).

Les dépenses prévisionnelles se répartissent donc comme suit :

Fonctionnement	BP 2023 (hors reports)	DM1 2023	BP + DM1 2023
13 – Subventions d'investissement	917.03 €		917.03 €
20 – Immobilisations incorporelles	51 000.00 €		51 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	107 000.00 €	470 000.00 €	577 000.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>158 917.03 €</b>	<b>470 000.00 €</b>	<b>628 917.03 €</b>

**III – RESULTAT NET DE LA DECISION MODIFICATIVE**

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le **résultat net de la décision modificative** s'établit ainsi :

DM1 2022	Mouvements réels		Mouvements d'ordre		Total		Solde
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	300 650.00 €	300 650.00 €			300 650.00 €	300 650.00 €	0.00 €
Investissement	470 000.00 €				470 000.00 €		-470 000.00 €
Total	300 650.00 €	300 650.00 €			300 650.00 €	300 650.00 €	0.00 €
<b>Solde</b>	<b>-470 000.00€</b>		<b>0.00 €</b>		<b>-470 000.00 €</b>		<b>-470 000.00 €</b>



Madame UNDERWOOD indique que, globalement, à travers le budget primitif et la décision modificative 1, la situation budgétaire prévisionnelle de l'exercice 2023 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	BP	DM1	BP + DM1
Recettes de l'exercice	8 074 355.03 €	300 650.00 €	8 375 005.03 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	8 854 939.49 €	300 650.00 €	9 155 589.49 €
<b>Résultat 2023 prévisionnel</b>	<b>-780 584.46 €</b>		<b>-780 584.46 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	+4 328 539.99 €		+4 328 539.99 €
<b>Résultat prévisionnel de clôture</b>	<b>+3 547 955.53 €</b>		<b>+3 547 955.53 €</b>

Section d'investissement	BP	DM1	BP + DM1
Recettes de l'exercice	277 869.49 €		277 869.49 €
Dépenses de l'exercice (réel + ordre)	158 917.03 €	470 000.00 €	628 917.03 €
<b>Résultat</b>	<b>118 952.46 €</b>	<b>-470 000.00 €</b>	<b>-351 047.54 €</b>
Excédent net d'investissement reporté	2 092 188.79 €		2 092 188.79 €
<b>Résultat prévisionnel de clôture</b>	<b>2 211 141.25 €</b>		<b>1 741 141.25 €</b>

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration adopte la Décision Modificative n°1 du budget principal 2023 du Centre de Gestion.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON



